

Hockey



Les règlements spécifiques

2022-2023

Éric Gagné
Responsable de la ligue sportive interscolaire

Octobre 2022

Table des matières

Règlementations spécifiques

Article 1	Règlements	3
Article 2	Éligibilité	3
Article 3	Costume	4
Article 4	Composition des équipes	4
Article 5	Retard	4
Article 6	Rencontres	4
Article 7	Pointage	4
Article 8	Arbitrage	4
Article 9	Championnat et mérite sportif	5
Article 11	Durée des punitions	5
Article 12	Sanctions – Prendre note que les sanctions peuvent s’étendre sur plus d’une saison de hockey	5
Article 13	Éthiques (Saison & Séries)	7
Article 14	Système de points de comportement (saison seulement)	7
Article 15	Comportement lors du championnat	7
	ÉCOLES PARTICIPANTES	8
	CALENDRIER	9
	RÉSULTATS	10
	CLASSEMENT	11
	Liste des joueurs	12
	Ligue sportive interscolaire.....	12
	Saison 2021-2022	12

HOCKEY

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2022-2023

Article 1 Règlements

1.1 Règlements

Les règlements en vigueur sont ceux de Hockey Québec, sauf les modifications incluses dans le présent document.

N.B. Au banc des joueurs, toutes les personnes **d'âge mineur** doivent obligatoirement porter le casque qu'ils soient joueurs ou non.

1.2 Inscription des équipes

L'inscription « officielle » des équipes a été faite le jeudi 4 novembre 2021.

1.3 Réunion de ligue

Jeudi 4 novembre 2021 (17 h)

1.4 Identification des catégories

- Benjamin → 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010
- Cadet → 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2008
- Juvénile → 1^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2006

N. B. Les cas spéciaux pourront être étudiés à la réunion présaison.

1.5 Surclassement

Le simple ou le double surclassement est autorisé.

1.6 Admissibilité au championnat

Dans toutes les catégories, un joueur doit participer à un minimum de 1 tournoi durant la saison pour être admissible au championnat.

N. B. Un joueur benjamin peut également participer au championnat juvénile.

1.7 À chaque tournoi de la saison, tous les entraîneurs doivent fournir au responsable du tournoi leur liste de joueurs en rayant avec explication (si c'est le cas) les joueurs absents ou blessés.

N. B. Un joueur suspendu de l'école ne peut pas participer à un tournoi ou à un championnat.

➡ **Se servir du formulaire à la page 19.**

➡ **SVP inscrire vos joueurs par ordre croissant de leur numéro de dossard.**

Article 2 Éligibilité

Tous les membres d'une équipe doivent être inscrits à l'école qu'ils représentent, autant en benjamin, qu'en cadet et qu'en juvénile.

N. B. Les joueurs évoluant au sein du RSEQ (division 1 ou 2) ou au sein de la LHPS sont inéligibles.

N. B. Tous les joueurs AAA sont inéligibles, peu importe l'école fréquentée.

Article 3 Costume

- 3.1 L'équipe qui organise le tournoi doit prévoir une série de chandail de dépannage.
- 3.2 L'équipe visiteuse porte le chandail foncé, et sera désignée pour changer de chandails.
- 3.3 Tous les joueurs d'une équipe doivent obligatoirement porter des chandails de couleur uniforme.

Article 4 Composition des équipes

- 4.1 Joueurs habillés / partie : **MINIMUM 8 joueurs et MAXIMUM 19 joueurs.**
ENTRAÎNEUR : Minimum 1
- 4.2 L'équipe peut être composée de garçons et de filles sans distinction.

Article 5 Retard

- 5.1 Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début de sa rencontre perd par forfait. Un délai de dix (10) minutes est accordée afin qu'elle présente le nombre minimal de joueurs sur la patinoire afin de débiter la partie. Toutefois, une pénalité de deux (2) minutes lui est allouée pour avoir retardé la partie.
N.B. Dans la mesure du possible et sans exagération, un match pourrait débiter plus tôt qu'il est cédulé.
- 5.2 En cas d'absence, de retard et/ou expulsion du responsable, si l'équipe n'a aucun « adjoint reconnu », l'équipe est déclarée fautive, perd la rencontre par forfait.
N. B. Un « adjoint reconnu » peut être un parent, un autre entraîneur de la ligue ou un autre adulte.

Article 6 Rencontres

- 6.1 Le tournoi de hockey est de type SANS CONTACT.
- 6.2 La réglementation concernant la ligne rouge (centrale) ne sera pas appliquée. Il n'y aura pas de hors-jeu (2 zones).

Article 7 Pointage

- Partie gagnée : 2 points
Défaite en fusillade : 1 point
Défaite : 0 point
Point de comportement : 1 point
- Après chaque tournoi, un classement sera compilé et mis à jour.

Article 8 Arbitrage

Le nombre d'arbitres assignés à chaque match sera de 2.

P.-S. – Lors de la saison régulière, les frais des arbitres et des chronométreurs relèvent des équipes participantes.

Frais 2018-2019 : benjamin 337 \$ par équipe et juvénile : 560 \$ par équipe

P.-S. – Lors du championnat interscolaire, la rémunération des arbitres et des chronométreurs est sous la responsabilité du sport scolaire de la Commission scolaire de la Beauce-Et chemin.

N. B. Selon les besoins de l'organisateur de la ligue, une équipe du CSSBE qui ne reçoit pas de tournoi peut déboursier une compensation allant jusqu'à 250 \$. Pour une équipe hors de notre commission scolaire, la compensation sera de 125 \$

Article 9 Championnat et mérite sportif

Attribution d'une bannière à l'équipe championne d'un championnat.

Avec 6 équipes ou plus, attribution d'une bannière de finaliste.

Article 10 Durée des parties : Saison et championnat

10.1.1 Saison

Autant en benjamin qu'en cadet-juvénile, dès que l'écart atteint cinq (5) buts, la partie se termine en temps continu (non chronométré). Pour la durée des parties, voir les horaires de chaque tournoi.

10.1.2 Championnat

Si possible, deux (2) **périodes de quinze (15) minutes chronométrées**, avec une pause de deux (2) minutes entre les périodes. En 2^e période, dès que l'écart atteint cinq (5) buts, la partie se termine en temps continu (non-chronométré).

10.2 Le temps d'échauffement est de trois (3) minutes durant la saison et de trois (3) minutes également lors du championnat.

10.3 Un **(1) temps d'arrêt (30 secondes) est permis** par match.

10.4 Lors de la saison, si l'égalité persiste après deux (2) périodes, soit à la fin de la rencontre, il y aura **FUSILLADE**. L'officiel demande à l'entraîneur de désigner trois (3) joueurs pour la première ronde. L'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs devront participer à la fusillade (à l'exception du gardien) avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois. L'équipe qui reçoit (receveur) décide si elle débute ou non la fusillade.

N. B. Un joueur qui est en punition sera exclu de la fusillade.

10.5 Lors du championnat pour toutes les catégories, si l'égalité persiste à la fin de la rencontre, il y aura une période de prolongation de 5 minutes (3 vs 3) avant de passer à la fusillade s'il y a lieu.

N. B. Pour la fusillade, ce sera les mêmes modalités que lors de la saison.

10.6 Les règles de jeu des tirs de punitions s'appliquent.

10.7 Pénalité (SAISON & ÉLIMINATOIRES) durée de deux (2) minutes.

Article 11 Durée des punitions

Lorsqu'il y a une punition à un joueur dans une période à temps continu ou chronométré, le temps de la punition est chronométré.

Article 12 Sanctions – Prendre note que les sanctions peuvent s'étendre sur plus d'une saison de hockey

12.1 BAGARRE

a) Un joueur identifié comme agresseur (coup de poing) est expulsé du match en cours; de plus, il sera suspendu minimalement pour une partie ou maximalement pour six parties (code D).

N. B. Si le joueur agressé n'a pas répliqué, il n'a pas à être pénalisé.

b) Si deux joueurs sont impliqués dans une bagarre, ils sont expulsés du match en cours ; de plus, ils seront suspendus minimalement pour une partie ou maximalement pour six parties (code B2 – D2).



N. B. Lors du dernier tournoi de la saison, autant pour le point a) que b), si le ou les fautifs sont des joueurs de 5^e secondaire, leur équipe « juvénile » devra jouer en désavantage numérique pour la balance de la partie ainsi que pour la partie suivante (au minimum) ou les six parties suivantes (au maximum).

12.2 ACCROCHAGE

Tout geste visant à ralentir un adversaire à l'aide de son bâton (accrochage sous quelque forme que ce soit) est pénalisé.

12.3 OBSTRUCTION

Toute forme d'interférence sur un joueur non porteur de la rondelle est pénalisée; nous visons particulièrement les bousculades inutiles devant les filets.

12.4 CINGLAGE

Tout coup porté au corps de l'adversaire avec le bâton est pénalisé; nous visons particulièrement les coups répétés aux chevilles et aux jambes des adversaires.

12.5 DOUBLE-ÉCHEC

Tout coup porté au corps de l'adversaire avec le bâton tenu à deux mains est pénalisé; nous visons particulièrement toute forme d'intimidation envers les adversaires et les officiels ainsi que toute forme de blasphème.

12.6 ANTI-SPORTIF (Provocation verbale)

Pénalité mineure (2 minutes) pour tout comportement antisportif, langage abusif ou provocation d'un adversaire. Le but est de sévir tout écart de comportement (geste ou langage provocateur) avant que des incidents plus graves surviennent.

N. B. Pour un geste antisportif plus grave, suspension au minimum d'un match.

12.7 TROIS PÉNALITÉS MINEURES DANS 1 MATCH

Un joueur qui se voit décerner une 3^e infraction mineure dans une même rencontre est automatiquement exclu de la rencontre (cette exclusion n'entraîne pas de suspension automatique pour la prochaine rencontre).

12.8 EXCLUSION D'UNE RENCONTRE

Si un joueur est exclu de la rencontre pour mise en échec dans le dos ou autres raisons, comme mise en échec à la tête (sauf l'exclusion suite à une 3^e infraction mineure : article 12.7), **il sera suspendu minimalement pour le match suivant :**

N. B. Suite au rapport de l'arbitre, il pourrait y avoir suspension pour plus d'un match.

12.9 PUNITION MAJEURE (code D – code E)

Exemples de punitions majeures :

- Langage, gestes abusifs et obscènes (code D);
- Extrême inconduite ou grossière inconduite pour tourner le match en dérision (code D);
- Se livrer à des insultes ou intimidations de nature discriminatoire (code D);
- Agression physique envers un officiel – punition de match (code E);
- Menacer de frapper ou tenter de frapper un officiel – punition de match (code E).

Une punition majeure (code D – code E) entraîne l'expulsion du fautif pour le match en cours et une suspension minimale d'une partie ou maximale de six parties.



N. B. Lors du dernier tournoi de la saison, si le fautif est un joueur de 5^e secondaire, son équipe « juvénile » devra jouer en désavantage numérique pour la balance de la partie ainsi que pour la partie suivante (au minimum) ou les six parties suivantes (au maximum).

N. B. Une punition d'inconduite (10 minutes) n'est pas considérée comme une punition majeure (code C), mais deux punitions d'inconduite, dans un même match, entraînent un code D.

Article 13 Éthiques (Saison & Séries)

Au début d'un match, il n'y aura pas, en 2022-2023, la poignée de main.

Article 14 Système de points de comportement (saison seulement)

Cette année, un système de points de comportement sera implanté : chaque équipe obtient un point supplémentaire au classement (PM) pour son comportement sur la glace.

- À la 10^e minute de punition dans un match, l'équipe perd son point de comportement.
- Une seule punition majeure fait perdre automatiquement le point de comportement.

Article 15 Comportement lors du championnat

À compter de la 7^e infraction mineure ou majeure (incluse) d'une équipe au cours d'un match de championnat, en plus de la punition au joueur, l'équipe adverse se voit systématiquement accordée un tir de punition (ainsi de suite pour la 8^e, 9^e, etc. infraction).

N. B. Si un but est marqué ou non marqué, on continue le jeu à alignement complet, cependant le joueur fautif doit purger sa punition au complet.



Hockey Ligue sportive interscolaire

ÉCOLES PARTICIPANTES 2022-2023

École	Couleur chandail		Catégorie		Responsable du hockey	Responsable des écoles
			Cadet	Juvenile		
			D4	D4		
Polyvalente des Abénaquis	– Noir		1	1	Éric Deblois	Lya Jolicoeur Poste 54380
École des Appalaches	– Vert			1	Nicolas Bégin	Marika Noël Poste 56230
Polyvalente Saint-François	- Noir - Rouge - Blanc		1	2	Stéphane Thibaudeau	Jérôme Roy Poste 52100
Polyvalente de Saint-Georges			1	1	Steeve L'Heureux	Steve Rodrigue Poste 4060
TOTAL :			3	5	Total: 8 équipes	

Hockey

Ligue sportive interscolaire

CALENDRIER



CALENDRIER DES RENCONTRES HOCKEY CADET MASCULIN LSI 2022

Partie ▼	Date ▼	Heure ▼	Aréna ▼	Receveur ▼	vs ▼	Visiteur ▼
1	8 déc. 22	9 h 30	Centre Lacroix-Dutil	PSG	vs	PSF
2	12 déc. 22	14 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	vs	PSG
3	12 janv. 23	9 h 00	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	vs	PSF
4	17 janv. 23	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF	vs	PSG
5	6 févr. 23	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF	vs	ABÉ
6	10 févr. 23	13 h 30	Centre Lacroix-Dutil	PSG	vs	ABÉ

CALENDRIER DES RENCONTRES HOCKEY JUVÉNILE MASCULIN LSI 2022

# ▼	Date ▼	Heure ▼	Aréna ▼	Receveur ▼	vs ▼	Visiteur ▼
1	1 déc. 22	9 h 00	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	vs	PSF2
2	5 déc. 22	10 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	vs	PSF1
3	8 déc. 22	9 h 00	Stade Sainte-Justine	APP	vs	ABÉ
4	13 déc. 22	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF2	vs	PSG
5	19 déc. 22	10 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	vs	PSG
6	21 déc. 22	16 h 45	Aréna Beauceville	PSF1	vs	PSF2
7	9 janv. 23	13 h 00	Centre Lacroix-Dutil	PSG	vs	APP
8	3 févr. 23	9 h 00	Stade Sainte-Justine	APP	vs	PSF 2
9	7 févr. 23	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF1	vs	APP
10	21 févr. 23	10 h 00	Centre Lacroix-Dutil	PSG	vs	PSF 1

Hockey

Ligue sportive interscolaire

RÉSULTATS

RÉSULTATS DES RENCONTRES HOCKEY MASCULIN LSI 2022

CADET MASCULIN

Partie	Date	Heure	Aréna	Receveur	Pointage Receveur	Ethique sportive	vs	Visiteur	Pointage Visiteur	Ethique sportive	Fusillade
1	8 déc. 2022	9 h 30	Centre Lacroix-Dutil	PSG	0	0	vs	PSF	0		
2	12 déc. 2022	14 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	0	0	vs	PSG	0		
3	12 janv. 2023	9 h 00	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	0	0	vs	PSF	0		
4	17 janv. 2023	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF	0	0	vs	PSG	0		
5	6 févr. 2023	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF	0	0	vs	ABÉ	0		
6	10 févr. 2023	13 h 30	Centre Lacroix-Dutil	PSG	0	0	vs	ABÉ	0		

JUVÉNILÉ MASCULIN

#	Date	Heure	Aréna	Receveur	Pointage Receveur	Ethique sportive	vs	Visiteur	Pointage Visiteur	Ethique sportive	Fusillade
1	1 déc. 2022	9 h 00	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	7	1	vs	PSF2	0		
2	5 déc. 2022	10 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	0	0	vs	PSF1	0		
3	8 déc. 2022	9 h 00	Stade Sainte-Justine	APP	0	0	vs	ABÉ	0		
4	13 déc. 2022	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF2	0	0	vs	PSG	0		
5	19 déc. 2022	10 h 30	Aréna Saint-Prosper	ABÉ	0	0	vs	PSG	0		
6	21 déc. 2022	16 h 45	Aréna Beauceville	PSF1	0	0	vs	PSF2	0		
7	9 janv. 2023	13 h 00	Centre Lacroix-Dutil	PSG	0	0	vs	APP	0		
8	3 févr. 2023	9 h 00	Stade Sainte-Justine	APP	0	0	vs	PSF 2	0		
9	7 févr. 2023	9 h 00	Aréna Beauceville	PSF1	0	0	vs	APP	0		

Hockey

Ligue sportive interscolaire

CLASSEMENT

CLASSEMENT DES ÉQUIPES HOCKEY CADET

CLASSEMENT DES ÉQUIPES HOCKEY CADET					
#	ÉQUIPE	1	2	3	
1	ABÉ		0	0	
2	PSF	0		0	
3	PSG	0	0		

#	ÉQUIPE	V	D	F	PP	PC	PP/PC	ETHIQUE SPORTIV	PTS	RG
1	ABÉ	0	0	0	0	0		0	0	1
2	PSF	0	0	0	0	0		0	0	1
3	PSG	0	0	0	0	0		0	0	1

CLASSEMENT DES ÉQUIPES HOCKEY JUVÉNILE

#	ÉQUIPE	1	2	3	4	5
1	ABÉ		0	0	7	0
2	APP	0		0	0	0
3	PSF1	0	0		0	0
4	PSF2	0	0	0		0
5	PSG	0	0	0	0	

#	ÉQUIPE	V	D	F	PP	PC	PP/PC	ETHIQUE SPORTIV	PTS	RG
1	ABÉ	1	0	0	7	0		1	3	1
2	APP	0	0	0	0	0		0	0	3
3	PSF1	0	0	0	0	0		0	0	3
4	PSF2	0	1	0	0	7	0,0000	1	1	2
5	PSG	0	0	0	0	0		0	0	3

Liste des joueurs
Ligue sportive interscolaire
Saison 2021-2022

Nom de l'école : _____

Discipline : Hockey

Catégorie : _____

Nombre	No dossard	Nom, prénom	Date de naissance
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

N.B. Veuillez s'il vous plaît inscrire vos joueurs par ordre croissant de leur numéro de dossard. Merci!

Moi, _____, responsable du hockey et ma direction d'école, confirmons que les élèves nommés ci-dessus ont leur passeport vaccinal.